



LA COUPE EST PLEINE

Le nouveau gouvernement n'a pas épargné les fonctionnaires à cette rentrée 2017 ; les annonces se sont succédées de manière mécanique et toutes vont dans le sens d'une réduction du pouvoir d'achat et de la dégradation de nos conditions de travail. Il y a la journée de carence, le gel du point d'indice, les 120 000 suppressions de postes, le report de l'application du PPCR, l'annonce par le cabinet de JM Blanquer du blocage du PPCR dès 2018 lors de la réunion d'un groupe de travail de personnels de direction et la hausse de la CSG dont on ne sait si elle sera compensée et à quelle hauteur. En fait les ministres des comptes publics et de l'éducation nationale n'ont pas beaucoup d'imagination et ont ressorti des cartons les vieilles mesures déjà utilisées contre les agents de la fonction publique. Nous aurions pu espérer que la recherche d'économies ou de recettes supplémentaires de la part d'un nouveau gouvernement avec des idées nouvelles ne se situent pas de manière systématique dans la fonction publique.

Par contre rien sur la fraude fiscale dont le montant est évalué par tous les experts à environ 80 milliards, rien non plus sur les niches fiscales (100milliards), la redistribution des richesses ou une réforme plus juste de l'impôt sur le revenu.

Pour les enseignants du collège la rentrée s'est avérée un peu moins compliquée que celle de 2016 avec la réforme du collège ; en effet les EPI sont pratiquement abandonnés, il n'en reste plus qu'un sur le cycle 4 au lieu des 6 imposés et les 8 thèmes le sont également. Bien sûr il y a toujours la possibilité d'en faire 6 pour les collègues volontaires. C'est le début de l'autonomie chère à JM Blanquer qui risque d'introduire beaucoup d'inégalités entre les établissements et donc les élèves et qui pénalise toujours les plus faibles. Enfin n'oublions pas la suppression de 23 000 contrats aidés sans préoccupation du devenir de ces personnels et de la pérennité de leurs missions.

Ne laissons pas faire et continuons à nous mobiliser pour défendre un service public d'éducation de grande qualité au service de la réussite de tous, ainsi que notre métier et nos conditions de vie.



SOMMAIRE

EDITORIAL

RENDEZ-VOUS SALARIAL DU
16 OCTOBRE 2017

VACANCES DE PRINTEMPS :
PAGAILLE EN PERSPECTIVE

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

DROLE DE CAMPAGNE DU
MEDEF

ADHESION / CONTACT

Comme on pouvait si attendre ce rendez-vous n'a rien donné, ni sur le gel du point d'indice, ni sur le PPCR, ni sur le jour de carence et la CSG, voir communiqué FSU ci-dessous.

Communiqué FSU - Les Lilas le 16 octobre 2017

Lors du rendez-vous salarial de ce jour, le Ministre a confirmé nos inquiétudes: gel du point d'indice, jour de carence, report d'un an à partir de janvier 2018 de l'application des mesures issues du cycle de discussions « PPCR » : sur ce dernier point, la décision brutale de revenir sur cet accord salarial, annoncée officiellement aujourd'hui, constitue une rupture de la parole de l'Etat qui ne figurait même pas au programme du candidat Emmanuel Macron. L'ensemble des décisions confirment la dégradation prévisible du pouvoir d'achat et des carrières des fonctionnaires.

Il aura fallu maintes interventions et la mobilisation des agents pour que le ministre annonce que l'augmentation de la CSG serait strictement compensée pour les fonctionnaires, y compris pour les nouveaux recrutés, petite avancée mais qui ne correspond pas à la promesse d'Emmanuel Macron d'augmenter leur pouvoir d'achat à cette occasion. Le Ministre a aussi annoncé la reconduction de la prime dite « GIPA », maigre compensation pour les agent-es ayant subi une perte de pouvoir d'achat entre 2012 et 2016: c'est donc bien le moins !

Pour tout le reste, aucune réponse n'a été apportée à nos demandes. En outre, le Ministre renvoie aux mutuelles la responsabilité éventuelle d'une compensation du jour de carence, ce qui entérinerait cette mesure injuste pour les agent-es et reporterait in fine le coût sur les cotisations. Le Ministre de l'Action et des Comptes Publics ne répond pas aux demandes portées par les personnels en grève et dans les manifestations le 10 octobre. La FSU a réaffirmé son opposition à cette politique salariale désastreuse qui augure bien mal de la reconnaissance des plus de 5 millions d'agents de la Fonction Publique.

Elle portera, la nécessité que les fédérations de fonctionnaires se retrouvent pour trouver les moyens, dans les suites de ce que les agents ont exprimé le 10 octobre dernier, d'obtenir une réorientation de cette politique.

VACANCES DE PRINTEMPS : PAGAILLE EN PERSPECTIVE

Les académies d'Orléans-Tours, Rennes, Caen, Nantes, et Rouen ont décalé leurs vacances de printemps du 25 avril au 14 mai. La raison invoquée est les jours fériés du 8 mai et de l'ascension la semaine de la reprise. Ce qui peut paraître une bonne décision à priori, risque de s'avérer un casse-tête pour de nombreux parents. Certains ont déjà réservé pour la période officielle. Au-delà du désagrément occasionné, c'est l'autonomie des académies concernant les vacances scolaires que l'on doit interroger ; si chaque recteur décide des périodes de vacances pour son académie, on va passer de trois zones à quatre, cinq ou six.

On voit de manière très claire dans cet exemple, la volonté du Ministre de l'éducation nationale de donner plus d'autonomie au recteur, puisqu'il lui suffit maintenant d'un arrêté rectoral pour changer les dates des vacances. C'est la fameuse autonomie vantée par JM Blanquer depuis son arrivée qui est appliquée ; mais là ça tombe un peu à côté. Les fédérations de parents d'élèves risquent de ne pas apprécier.

DROLE DE CAMPAGNE DU MEDEF

Tous les enseignant(e)s se sont senti(e)s dénigré(e)s et très mal à l'aise avec ce slogan du MEDEF d'une campagne sur la formation. Le ministre a réagi et a demandé son retrait immédiat au MEDEF qui a présenté ses excuses, mais le mal est fait, (ci-dessous le communiqué FSU).

Le MEDEF n'a pas le droit d'insulter l'École

Une campagne du MEDEF affiche son mépris pour le service public d'éducation, ses personnels et ses élèves en affirmant « Si l'école faisait son travail, j'aurais du travail ». C'est pourtant ce service public qui a permis la massification de l'accès aux études et l'élévation générale du niveau de qualification.

En accusant abusivement l'école, le MEDEF cherche sans doute à faire oublier que les entreprises n'ont pas réussi à créer le million d'emplois promis comme devant résulter du CICE.

La FSU engagée pour la qualité du service public d'éducation et consciente de l'investissement des agent-es pour y parvenir s'indigne que le MEDEF puisse tenir des propos aussi irresponsables et aussi insultants.

LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES CONTACTEZ-NOUS

Les prochaines élections professionnelles se dérouleront du 29 novembre au 6 décembre 2018. Pour le SNES et le SNUIPP il s'agira de continuer à représenter les collègues PEGC qui, s'ils sont tous à la classe exceptionnelle dans l'académie de Bordeaux, n'ont pas moins de droits notamment concernant le mouvement intra et inter-académique, le congé formation et les dispositifs pour accompagner les collègues en fin de carrière, tel que le temps partiel par exemple. Les élu(e)s aux élections professionnelles de 2014 étant pour la plupart parti(e)s en retraite, il faut de nouveaux candidats, ce qui n'est pas toujours facile ; la raison pour laquelle je précise ci-dessous le rôle des commissaires paritaires.

Pour un corps en voie d'extinction comme le nôtre, il s'agit pour eux d'assister seulement aux deux CAPA sachant que comme précisé plus haut il n'y a plus de promotions de grade, très peu de demandes de mutation à l'intra et l'inter, il reste donc principalement les avancements d'échelon qui se font tous à l'ancienneté dans la classe exceptionnelle. Alors ceux qui seraient intéressé(e)s par une candidature peuvent nous contacter par mail ou téléphone pour nous faire part de leur candidature ou simplement pour avoir les explications et les précisions nécessaires.

N'hésitez pas à nous contacter.

La liste SNES-SNUIPP est ouverte aux syndiqué(e)s SNES et SNUIPP mais également aux non syndiqué(e)s.

► LAULAN Bruno
PEGC SECTION XIII
secrétaire académique SNUIPP/FSU
1, rue Chadenat 33240 Saint Genès de Fronsac
bruno.laulan@laposte.net
07 84 09 63 36

► SNES 138 rue de Pessac 33000 Bordeaux
05 57 81 62 40
s3bor@snes.edu



CONTACTER LE SNES

138 rue de Pessac
33000 Bordeaux
Tél. 05 57 81 62 40
Fax : 05 57 81 62 41

Courriel : s3bor@snes.edu
www.bordeaux.snes.edu
twitter : @SNESBordeaux

Permanences
du lundi au jeudi de 14h à 17h30
le vendredi de 14h à 17h



Pour votre retraite, vous pouvez contacter Philippe Jeanjean au SNES Bordeaux, du lundi au jeudi de 14h30 à 17h30

SNES - S2 DORDOGNE

Bourse du Travail
rue Bodin 24000 Périgueux
Tél. 05 53 05 17 58
Fax : 05 53 05 17 57
Port. 06 12 51 76 70
snes24@orange.fr
twitter : @Snes24

SNES - S2 GIRONDE

138 rue de Pessac
33000 Bordeaux
Tél. 05 57 81 62 44
Port. 06 85 87 29 17
s2gironde@bordeaux.snes.edu
<http://snes33.free.fr/index.html>

SNES - S2 LANDES

Maison des syndicats
97 place caserne Bosquet
40000 Mont de Marsan
Tél. 05 58 93 39 35
Fax : 05 58 05 92 65
Port. 06 85 34 35 87
snes40@orange.fr

SNES S2 LOT ET GARONNE

14 rue Jean Terles
47000 Agen
Tél/Fax : 05 53 47 13 47
Port. 06 07 55 96 39
snes47@wanadoo.fr

SNES - S2 PYRÉNÉES ATLANTIQUES

11 avenue Edouard VII
64000 Pau
Tél/Fax : 05 59 84 22 85
Port. 06 85 34 15 07
snes-64@bordeaux.snes.edu

Académie de BORDEAUX
Bulletin d'adhésion PEGC au SNUIPP-FSU
Année scolaire 2017 / 2018
(à renvoyer à votre département d'exercice voir adresse ci-dessous)

DEPARTEMENT D'EXERCICE (à entourer)

24	33	40	47	64
----	----	----	----	----

SNUIPP-FSU
PEGC

Pour adhérer en ligne :
<https://adherer.snuipp.fr/33>
*numéro de département

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance : / / Téléphone : Courriel :

Situation administrative : Temps partiel – Disponibilité – Retraité(e) – Autre :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Etablissement d'exercice :

Code postal : Ville :

Echelon : Montant de la cotisation : Syndiqué(e) 2016 /17 ? oui / non

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PEGC Cl.					124	130	136	144	151	160	169
Norm.											
PEGC	143	151	160	169	192	206	66 % de la cotisation est déductible de l'impôt sur le revenu !				
H.C.							Soit 6 euros par mois pour un PEGC à la C.E. au 3^{ème} échelon				
PEGC	192	208	219	233	246						
C.E.											

Retraité(e)s : 99 € Disponibilité : 77 €
Temps partiel : cotisation X quotité travaillée

Je choisis de payer ma cotisation :
 en 1 fois :
Chèque de € à l'ordre du SNUIPP
de mon département
 en 4 fois :
Chèques de € à l'ordre du SNUIPP
de mon département

Précisez le numéro du département

SNUIPP-FSU 24
Bourse du Travail, 26 rue Bodin
24029 PERIGUEUX Cedex 05 53 08 21 25
SNUIPP-FSU 33
Bourse du Travail, 44 cours Aristide Briand
33000 BORDEAUX Cedex 05 56 31 26 63
SNUIPP-FSU 40
Maison des syndicats, 97 place de la caserne Bosquet
40 000 MONT DE MARSAN 05 58 933 933
SNUIPP-FSU 47
169 bis avenue Jean-Jaurès
47000 AGEN 05 53 68 01 92
SNUIPP-FSU 64
86 rue Montpensier 64 000 PAU 05 59 80 28 27

Le SNUIPP pourra utiliser les informations ci-dessus pour adresser la revue nationale « Femmes sur Cours ». Je demande au SNUIPP de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions prévues par la loi du 06/12/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit accès en adressant à la section du SNUIPP.